

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

Absents : Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....	20
Absents représentés.....	7
Absents.....	2
Votants.....	27

Délibération 2025_073

MOBILITE - Marché pour la gestion du service d'atopartage

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

Le PETR du Pays du Lunévillois, en tant qu'**Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**, par délibération n°2020-021 du 19 février 2020, assure la gestion opérationnelle du dispositif d'autopartage des véhicules de la CCTLB.

Cette gestion du service a été renouvelée par délibération n° 2025-022 en date du 19 mars 2025.

Dans un souci d'efficacité technique tant pour les usagers que pour le PETR et dans une volonté d'économie budgétaire, le PETR a contracté avec la société Agilauto Partage depuis le 01/01/2025 pour 1 année.

Soumis aux règles de la commande publique sur ce service, le PETR a lancé un nouvel appel d'offres pour les 3 années à venir.

Le marché était composé de 2 lots :

Lot1 : gestion du service d'autopartage

Lot2 : assurances de la flotte de véhicules en autopartage

3 entreprises ont répondu sur le lot 1 :

- AGILAUTO
- GLIDE IO
- AUTOTREMENT

et 1 seule entreprise a répondu sur le lot 2 :

- AGILAUTO

Prix du LOT 1

	prix 1ère année	prix année suivante	prix des 3 années	note des 3 années /50
agilauto	37 640 €	32 640 €	102 920 €	49
glide	52 810 €	24 000 €	100 810 €	50
citiz	101 163 €	71 071 €	243 305 €	21

LOT 1				
Critères	Pondération	Agilauto	Glide	Citiz
1-Prix des prestations	50.0	49	50	21
2-Valeur technique	50.0	44,5	41	41
2.1-Clarté et développement de la proposition	5.0	3	5	5
2.2-Compatibilité des boitiers	10.0	10	2	2
2.3 –Supervision complète	7.0	6	7	7
2.4 – Usagers et communication	2.0	1,5	2	2
2.5- Utilisation du service	7.0	7	7	7
2.6- transaction bancaire	7.0	6	7	7
2.7 – Outils de reporting	7.0	6	7	7
2.8 - Modalité d'assistance Souplette d'évolution	5.0	5	4	4
		93,5	91	62

LOT2 :

Critères	Pondération	Agilauto	Glide	Citz
1-Prix des prestations	70.0	70	0	0
2-Valeur technique	30.0	30		
2.1-complétude de la proposition technique	24.0	24	0	0
2.2-option 1	2.0	2		
2.3- option 2	2.0	2		
2.4-option 3	2.0	2		
		100	0	0

Au vu de ce comparatif, il est proposé de retenir la société AGILAUTO qui propose une solution complète à un coût moindre qu'actuellement et qui est la mieux disante.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix de retenir la société AGILAUTO pour le service de gestion d'autopartage à compter du 01/01/2026 pour une durée de 3 ans
- **AUTORISE** le président à signer la convention et le mandat de recettes avec la société AGILAUTO
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à leur mise en œuvre et à signer tout document afférent à ce dossier,
- **PRÉCISE** que les dépenses et crédits sont inscrits au Budget mobilité 2026 et suivants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 décembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.12.05 08:27:25 +0100
Ref:9996913-15074869-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du Lunévillois